



Main levée sur ma tutelle

Par **Bernard DAILLY**, le **27/04/2018** à **16:38**

Bonjour

Ma fille m'a fait mettre sous tutelle à cause que je donnais de l'argent à des femmes en Afrique, on m'avait dit avant que je pourrais en sortir à ma guise mais je m'aperçois qu'il en est rien mon tuteur fait tout contre, et je me rends compte que je passe ma vie prisonnier . Quelqu'un peut il m'aider . Je dois dire que je n'ai que 120€ par semaine je ne peux donc pas payer bien cher merci

Par **youris**, le **27/04/2018** à **20:09**

bonjour,

" La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Cette mesure est proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressé.

Pour demander l'ouverture d'une mesure de protection juridique pour un majeur (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice), il faut d'abord solliciter un certificat médical auprès d'un médecin. Ce médecin ne doit pas être le médecin traitant de la personne protégée.

Ce certificat qui établit l'altération des facultés de la personne doit être rédigé par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République."

voire fille ne pouvait pas vous placer sous tutelle, le juge a pris cette décision en fonction des arguments présentés en particulier d'un avis médical.

le fait que vous dépensiez votre argent n'est pas à lui seul suffisant pour placer une personne sous tutelle.

vous pouvez demander, directement ou avec l'aide d'un avocat, la main-levée de cette mesure au juge des tutelles.

salutations